

Questions orales

Une voix: Joe Guay?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis très sensible aux bons vœux du chef de l'opposition à l'occasion de mon retour à la Chambre. Sa façon de saisir l'accoudoir de son fauteuil avant de se lever pour poser sa question m'a fort intrigué.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Il a une plus forte poigne sur son fauteuil que vous n'en avez sur votre cabinet.

Une voix: Ces propos sont consignés au compte rendu, Pierre.

M. Trudeau: Il m'a semblé, monsieur l'Orateur, qu'il craignait que le caucus ne lui enlève le seul siège qui lui reste.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je remercie aussi le chef de l'opposition des propositions concrètes qu'il a faites à l'égard de mon cabinet et j'en tiendrai sérieusement compte. S'il voulait quelques conseils en ce qui concerne son propre cabinet fantôme, j'aurai grand plaisir à lui en donner privément, monsieur l'Orateur. Ils n'en seront que plus précieux.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, deux choses sont bien évidentes. D'abord, l'été n'a rien changé à la méthode qu'emploie le premier ministre pour refuser de répondre aux questions. Ensuite, j'ai une bien meilleure poigne sur mon fauteuil et mon caucus qu'il n'en a sur le sien.

Des voix: Bravo!

● (1420)

LA FORMULE D'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION EXPOSÉE
PAR L'EX-MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—LE POINT DE
VUE DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre n'a pas cru devoir nous dire si oui ou non il avait pu persuader un autre Canadien de l'Ouest d'entrer dans son cabinet et qu'il a apparemment amplement discuté avec l'ex-ministre des raisons invoquées à l'appui de la démission de ce dernier, peut-on interpréter les déclarations contenues dans la lettre de démission du député de Winnipeg-Sud, surtout celles qui prétendent exposer la position fermement prise par le gouvernement au sujet d'une formule d'amendement de la Constitution, comme représentant la décision finale du gouvernement sur cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai fait remarquer à l'ex-ministre de la Défense nationale le fait suivant que je voudrais rappeler au chef de l'opposition: En mars dernier, j'ai écrit aux premiers ministres provinciaux pour leur présenter trois formules possibles de rapatriement de la Constitution. Une seule des trois parlait de droits linguistiques dans la formule d'amendement; et au

[M. Clark.]

moins l'une des deux autres, si j'ai bonne mémoire, ne faisait aucune mention de droits linguistiques. Donc si le chef de l'opposition et l'ex-ministre de la Défense nationale n'ont pas oublié les faits, il me semble que la décision du ministre ainsi que la question du chef de l'opposition sont quelque peu prématurées.

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA RÉPONSE À LA LETTRE DE
DÉMISSION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): La lettre du plus récent des ex-ministres . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . donne clairement à entendre une réduction des choix possibles, et ma question visait précisément à savoir ce qui en est et si l'ancien ministre de la Défense nationale ne se trompe pas dans sa lettre sur la position qui est celle de ce cabinet dont il faisait partie encore tout récemment. Peut-être que, dans sa réponse, le premier ministre pourrait-il également faire savoir s'il accepte de déposer sa réponse à la lettre de démission de son ancien collègue et si ladite réponse renferme une riposte complète aux arguments énoncés dans la lettre de démission assez longue de l'ancien ministre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La réponse est très simple. Le Cabinet n'a pas changé d'attitude relativement à ces trois options. Sauf erreur, la question n'a pas été examinée à fond pour la simple raison que les premiers ministres se sont réunis deux fois depuis que la lettre a été envoyée, tout d'abord en Alberta puis en Ontario, à la suite de deux réunions préalables des procureurs généraux, au printemps, je crois. Je crois que durant ces réunions, les premiers ministres et les procureurs généraux ont tenté de définir la position entre eux. Je n'ai pas encore reçu le rapport du président de cette conférence des premiers ministres, et je ne sais donc pas quelle est leur position. Je ne connais pas leur réaction à mes trois options et j'ignore s'ils ont réussi à s'entendre. Le cabinet n'a pas changé d'avis. Nous attendons le rapport du président de la conférence pour débattre la question et prendre une décision. Voilà pourquoi j'estime que la démission du ministre est prématurée. Il a agi en se fondant sur l'hypothèse que les premiers ministres pourraient être d'accord, mais cette hypothèse pourrait se révéler malavisée.

M. Clark: Je répète ma question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre acceptera-t-il de déposer devant la Chambre sa réponse à la lettre de démission de son ministre?

M. Trudeau: Une fois que le ministre de la Défense nationale démissionnaire aura reçu cette réponse et qu'il aura consenti à la divulgation de sa propre lettre, certes je déposerai la correspondance que nous avons échangée.